

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1039

présenté par

M. Giletti, M. Ballard, Mme Diaz, Mme Ranc, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverner,
M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,
M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Baubry, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer,
Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Marchio, Mme Alexandra Masson,
Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, M. Bentz, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette,
Mme Le Pen, Mme Lechanteux, M. Jacobelli, M. Grenon, M. Guitton, M. Guiniot, Mme Hamelet,
M. Houssin, M. Hébrard, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
Mme Grangier, Mme Engrand, M. Dragon, Mme Dogor-Such, M. Falcon, M. François, M. Frappé,
M. Boccaletti, M. Chudeau, Mme Cousin, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier,
M. Catteau, M. Chenu, M. Bilde, M. Barthès, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Berteloot, Mme Blanc,
M. Beaurain, M. Blairy et Mme Roullaud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Rédiger ainsi la cinquante-troisième ligne de la cinquième colonne du tableau de l’alinéa 37 :

« 6 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la même ligne de la dernière colonne du même tableau :

« 6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement d’appel.

L'avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR) réalise des missions de renseignement, avec un déploiement facilité, primordial dans le contexte stratégique actuel. À ce titre, la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoyait deux avions pour 2025 et six supplémentaires pour 2030. Or, le présent projet de loi n'évoque plus qu'un parc de trois avions légers de surveillance et de reconnaissance pour 2030.

Dans la perspective d'une guerre de haute intensité, la réduction de cette cible interroge. Pourtant, malheureusement, ce choix semble s'expliquer par les difficultés rencontrées à faire progresser les capacités de l'ALSR patrimonial et la préférence accordée à la location pour bénéficier d'un système au dernier niveau adapté.

Cet amendement vise à rétablir la cible de 6 ALSR initialement visée, dans une optique souveraine.